

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Ratification de la mission conduite à Cracovie - Pologne, du 19 au 22 mars 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- ratifier les moyens, actions et résultats mis en œuvre et réalisés au cours de cette mission,
- ratifier la convention d'accord de coopération entre les deux camps et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- ratifier la convention culturelle et scientifique entre l'Institut français de Cracovie et notre collectivité,
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de cette mission, pour un montant de 69 659,60 euros.

Cette dépense sera imputée aux chapitres 65 et 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée